



Commune de Juriens

**REVISION DU PLAN GENERAL D’AFFECTATION
AVIS AUX PROPRIETAIRES
MESURES CONSERVATOIRES**

Afin de se mettre en conformité avec le plan directeur cantonal et la loi fédérale sur l’aménagement du territoire (LAT), la Municipalité de Juriens informe la population qu’elle a initié les démarches de révision de son plan général d’affectation (PGA).

Pour mener cette opération dans les meilleures conditions, la Municipalité a l’intention d’établir une zone réservée selon l’art. 46 de la loi sur l’aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC), zone qui sera mise à l’enquête publique en temps utile.

Avant l’élaboration de tout projet, les intéressés sont priés de prendre contact avec la Municipalité, celle-ci se réservant le droit de faire application de l’article 77 de la LATC pour refuser tout projet de construction qui serait contraire aux planifications envisagées mais non encore soumises à l’enquête publique.

La Municipalité